

BUREAU SYNDICAL SEANCE DU LUNDI 3 MARS 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le 3 mars 2025 à 16 heures 30, le Bureau syndical, légalement convoqué le 27 février 2025, s'est assemblé au siège du Sigidurs, 1 rue des Tissonvilliers à Sarcelles, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GENIÈS, Président, en vue de délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

DÉLIBÉRATION N° 25-22

Objet : Marché n°24COM01 – Travaux d'impression, de façonnage, de conditionnement, et de livraison de divers supports de communication – Attribution

Nombre de membres en exercice : 12

Membres présents : (8)

Mesdames, M. CAUMONT, C. DELPRAT, M. HINGANT,

Messieurs G. DARAGON, C. DIARRA, J.C. GENIÈS, M. MAQUIN, R. PY.

Membres absents excusés ayant donné procuration : (0)

Membres absents excusés : (3)

Madame M. BIDEL

Messieurs F. BOUCHE, Y. MURRU.

Membres participant en visioconférence, ne prenant pas part aux votes : (1)

Monsieur P. HADDAD.

Madame HINGANT expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29, L. 5211-7 et L. 5211-9,

Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L. 2124-3 et R. 2124-3,

Vu la délibération n°20-40 du 14 septembre 2020 donnant délégation de pouvoir de l'assemblée délibérante d'une partie de ses compétences au Bureau syndical, notamment d'approuver toute décision concernant la préparation, la passation, l'attribution, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures, de services dont le montant est compris entre 40 000 et 1 000 000 € HT ainsi que passer l'ensemble des actes et avenants correspondant à ces marchés après avis, le cas échéant, de la commission d'appel d'offres,

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 3 mars 2025,

Contexte

Le service Communication du Sigidurs développe de nombreux outils de communication print afin d'informer les administrés des bons gestes de tri et de prévention des déchets.

Il gère également notamment : la signalétique de déchèteries, les expositions, les adhésifs de consignes.

Le service Communication travaille de concert avec tous les autres services du Sigidurs, demandeurs de la plupart des commandes, selon les nécessités de service et les spécificités de terrain, d'où la variété des supports, des formats et des quantités potentielles.

Pour assurer la mise en œuvre des projets des services comme le tri à la source des déchets alimentaires, la refonte totale de la signalétique des déchèteries, la communication visuelle du chantier d'habillage et la modification des adhésifs de consignes de bacs, il était nécessaire de renouveler le marché de fournitures et de prestations d'impression des supports de communication.

Objet du marché

Ce marché sur appel d'offre ouvert, référencé 24COMO1, a pour objet : « **les Travaux d'impression, de façonnage, de conditionnement et de livraison de divers supports de communication** ».

Il comprend, pour répondre à l'ensemble des besoins identifiés, la fourniture et les prestations correspondant aux 4 lots suivants :

- **Lot n°1 « Impressions diverses »** : papier à entête, carterie, enveloppes, flyers, dépliants, affiches, accroche bac poignée,
- **Lot n°2 « Brochures »** : calendriers, guide de tri, guide déchèterie, livret compostage, rapport d'activités, guide jardin durable, livret d'activités scolaires...
- **Lot n°3 « Adhésifs divers »** : corbeille de tri, bioseau, avis de passage, stop pub, boîte à lire, accroche bac, consignes sur bacs, logo
- **Lot n°4 « Signalétiques PLV et print »** : panneau déchèterie, panneau d'entrée, panneau d'exposition extérieur et intérieur, de rack, bennes, composteurs...

Durée du marché.

Le marché est conclu pour une durée de deux (2) ans fermes courant à compter de sa notification.

Il peut être renouvelé de manière tacite deux fois un (1) an sans que la durée totale du marché ne puisse excéder quatre ans.

Montant du marché

Le montant global sur la durée totale du marché est estimé à **810 000 € HT**.

Critères de jugement

Les offres ont fait l'objet d'une analyse, selon les critères suivants :

Critère n°1 : Prix (40 points) :

Le critère prix est jugé à partir du document « Détail Quantitatif Estimatif » (D.Q.E)

Note de l'offre = (Montant de l'offre moins disante / Montant de l'offre à noter) x 40

Critère n°2 : Valeur technique (45 points) :

Ce critère est jugé sur la base du Cadre de Réponse Technique, du mémoire technique éventuel, et des échantillons fournis par les candidats, selon les sous-critères suivants

- Qualité d'impression et des supports : 15 points
- Moyens humains et matériels, capacité à se réapprovisionner en papier : 15 points
- Délais de fabrication, de façonnage, et de livraison : 15 points

Critère n°3 : Impact environnemental (15 points) :

- Moyens pour réduire les déchets d'emballage, démarche environnementale de fabrication et recyclage des supports, matériaux recyclés utilisés, proposition de conditionnement éco-responsable : 10 points
- Certification et labels environnementaux, bilan carbone, type de carburant... : 5 points

Le parti pris a été d'équilibrer les points entre le critère prix et la valeur technique et de mettre l'accent sur le critère environnemental.

Analyse des offres

LOT 1	Candidat n°10 Axiom Graphic
Critère 1 - Note / 40 points	40,00
Critère 2 - Note / 45	45
Critère 3 - Note / 15	15
Note totale / 100	100,00
Rang	1

L'examen des offres a permis de retenir pour le lot 1, l'offre du candidat Axiom Graphic dont le montant total est de 12 030.50 € HT, soit sur une durée de 4 ans : 48 120 € HT.

LOT 2	Candidat n°10 Axiom Graphic
Critère 1 -Note / 40 points	40,00
Critère 2 - Note /45	45,00
Critère 3 - Note /15	15,00
Note totale /100	100,00
Rang	1

L'examen des offres a permis de retenir pour le lot 2, l'offre du candidat **Axiom graphic** dont le montant total est de 36 401 € HT, soit 145 604 € Ht sur une durée de 4 ans.

LOT 3	Candidat n°03 PUBLIFIX
Critère 1- Note /40 points	35,15
Critère 2 - Note / 45 points	42
Critère 3 - Note / 15 points	13
Note totale sur 100	90,15
Rang	1

Visa

L'examen des offres a permis de retenir pour le lot 3, l'offre du candidat **Publifix Industries** dont le montant total est de 60 843.78 € HT soit 243 375.12 € Ht sur une durée de 4 ans

LOT 4	Candidat n°12 GT PRINT
Critère 1 - Note / 40 points	39,27
Critère 2 - Note / 45 points	45,00
Critère 3 - Note / 15 points	15,00
Note totale / 100	99,27
Rang	1

L'examen des offres a permis de retenir pour le lot 4, l'offre du candidat **GT PRINT** dont le montant total est de 5 024.30 € HT, soit 20097.20 € HT sur une durée de 4 ans.

Le montant total du marché sur 4 ans se porterait à : **457 196.32 € HT.**

Attribution du marché

Les membres de la commission d'appel d'offres ont attribué, le 3 mars 2025, les quatre lots de ce marché sur la base des critères énoncés dans le règlement de consultation, aux sociétés suivantes :

- Pour le lot 1 : L'offre de la société **Axiom Graphic**.
- Pour le lot 2 : L'offre de la société **Axiom Graphic**
- Pour le lot 3 : L'offre de la société **Publifix Industries**
- Pour le lot 4 : L'offre de la société **GT PRINT**

Après examen du rapport adressé aux membres du Bureau syndical, dont les éléments sont repris dans la présente,

Le Président entendu et **le quorum étant atteint**, le Bureau syndical, **à l'unanimité** :

- **PREND ACTE** des termes du marché n° 24COM01 « Travaux d'impression, de façonnage, de conditionnement et de livraison de divers supports de communication », tel que détaillé *supra*, par là-même de la décision d'attribution de la Commission d'Appel d'Offres prise en sa séance du 3 mars 2025.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ce marché, et tous actes afférents.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder à sa notification au nom et pour le compte du Sigidurs, puis à prendre toutes décisions nécessaires à son exécution.

Visa

- DIT que les dépenses inhérentes à l'exécution de ce marché seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois, à compter de son rendu exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi notamment au moyen de l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Président du Sigidurs,

Secrétaire de séance,
Maurice MAQUIN



Acte exécutoire le 13/03/25 (reçu par le contrôle de légalité et publié le 13/03/25)